



Décembre 2023

ACM ASSURANCE DU CREDIT MUTUEL

Vous êtes plus de 2600 à avoir souscrit un contrat « frais de santé » aux Assurances du Crédit Mutuel représentant plus de 4100 personnes assurées.

Hormis une augmentation l'année passée de 3%, la bonne gestion du contrat avait permis de neutraliser toute contribution supplémentaire depuis le 1^{er} janvier 2018.

Malheureusement, le désengagement des pouvoirs publics va faire exploser l'augmentation des cotisations.



En cause : l'augmentation des tarifs de consultations des médecins, le doublement des franchises médicales (0,50 € par boîte de médicament et 1 € la participation forfaitaire pour chaque consultation, les négociations conventionnelles des différents métiers de soins, le déremboursement dentaire (transfert de charges de l'assurance maladie vers les mutuelles) ...

Pour rappel, l'UNSA est signataire de ce contrat.

Notre mission est de protéger, année après année, les intérêts des 2600 souscripteurs.

Lors de la réunion liée à la projection pour 2024, les Assurances du Crédit Mutuel souhaitaient une majoration des tarifs de 15,5 %.

Après négociation, la majoration a été fixée à 8,5 %...